

# Concours International de Violoncelle Louis Rosoor

## Règlement du concours

### Lieu du concours

Le Concours se déroulera à Bordeaux rive droite au **Rocher de Palmer**, 1 rue Aristide Briand 33150 Cenon.

### Modalités d'inscription

Ce concours s'adresse à tous **les violoncellistes de 6 à 32 ans**.

L'adhésion à l'association Concours International de Violoncelle Louis Rosoor est obligatoire pour s'inscrire.

Les candidats doivent remplir **le bulletin d'inscription au concours et le bulletin d'adhésion à l'association** et les retourner à Concours de Violoncelle Louis Rosoor, 59 rue Jean Soula 33000 Bordeaux, accompagnés obligatoirement de :

- 1 enveloppe, timbrée et libellée à leur nom et adresse.
- un chèque du montant des droits d'inscription et un chèque du montant de l'adhésion à l'association, non remboursables en cas de désistement, établis à l'ordre de Concours International de Violoncelle Louis Rosoor
- l'autorisation de diffusion dûment complétée
- un Curriculum Vitae pour les candidats du niveau professionnel, ainsi qu'une photocopie de leur carte d'identité ou passeport.

### Date limite d'inscription :

Les bulletins d'inscription des candidats doivent parvenir à l'association avant la date mentionnée sur le bulletin d'inscription, au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions tardives risquent de ne pas être acceptées. Dans ce cas, le chèque d'inscription sera retourné.

Deux semaines avant le concours les candidats retenus recevront une convocation écrite leur précisant l'heure et le lieu des épreuves.

**Tout dossier incomplet ou mal libellé sera retourné.**

### Accompagnement piano et répétitions :

Selon le programme imposé **l'accompagnement "piano" est obligatoire**.

Pour tous les niveaux, un accompagnateur sera prévu à cet effet mais le candidat peut également être accompagné par le pianiste de son choix.

Les candidats du **niveau professionnel** qui se produiront avec leur propre accompagnateur, doivent déclarer son identité le plus tôt possible afin que nous puissions l'inclure dans le programme.

Nous offrons la possibilité aux candidats de répéter sur place, selon un emploi du temps qui leur sera communiqué lors de l'envoi des convocations au concours.

### Délibération du jury

Le jury peut interrompre, s'il le juge utile, la présentation de l'œuvre choisie.

Le jury délibère à huit clos, il est souverain. Sa décision est sans appel.

Tout candidat ayant déjà obtenu un prix au Concours International de Violoncelle Louis Rosoor doit obligatoirement se présenter dans une année supérieure au précédent. Les candidats de niveau professionnel ne peuvent participer qu'une seule fois.

### Palmarès et prix

**Le Concours International de Violoncelle Louis Rosoor est doté de plus de 5 000 € de prix, sous forme de chèques à l'ordre des lauréats, proposition de concerts rémunérés, de stages, master-classes...**

Des distinctions, 1<sup>er</sup> prix, 2<sup>ème</sup> prix, 3<sup>ème</sup> prix, mentions et encouragements par niveau seront attestés par un diplôme.

Les lauréats sont tenus de venir retirer personnellement leur prix, faute de quoi celui-ci reviendra au fonds du concours.

**Tout candidat s'inscrivant à ce concours en accepte le règlement**